

# 1<sup>ère</sup> réunion des Personnes Publiques Associées

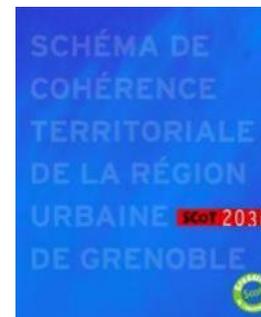
25 juin 2025

Meylan

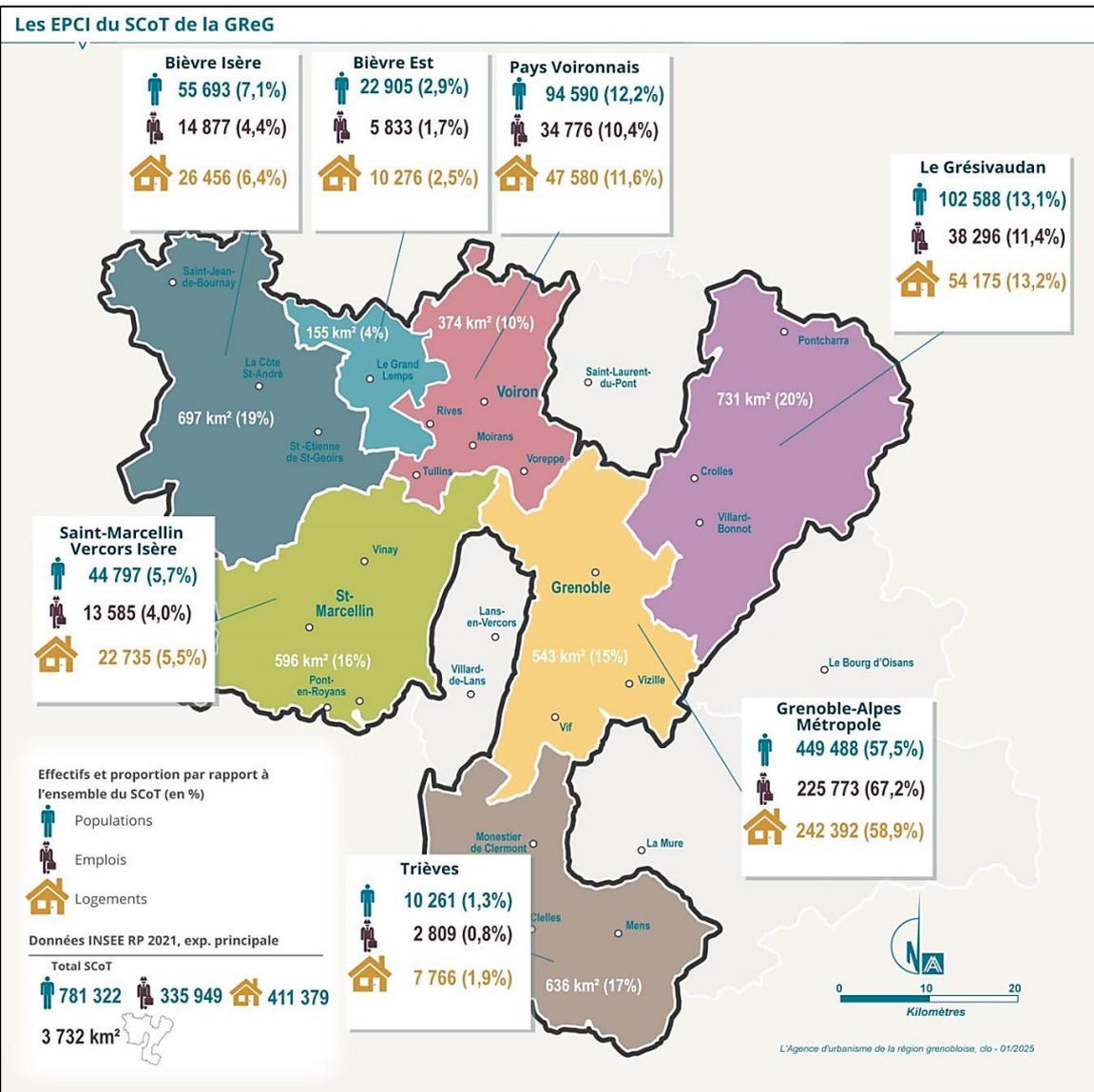
## Ordre du jour

- Le SCoT de la Greg : quelques rappels
- Du bilan du SCoT à sa révision générale
- Révision : point d'avancement

# La Grande Région de Grenoble et ses EPCI



Approuvé le 21 déc. 2012  
 Modifié en 2018 (périmètre)  
 1<sup>er</sup> Bilan en 2018  
 2<sup>e</sup> Bilan en 2024



**261** communes

**781 300** habitants en 2021 (environ 10% de la région AURA)

**3 732** Km<sup>2</sup> (45% de l'Isère, entre 140 m et 2 950 m d'altitude)

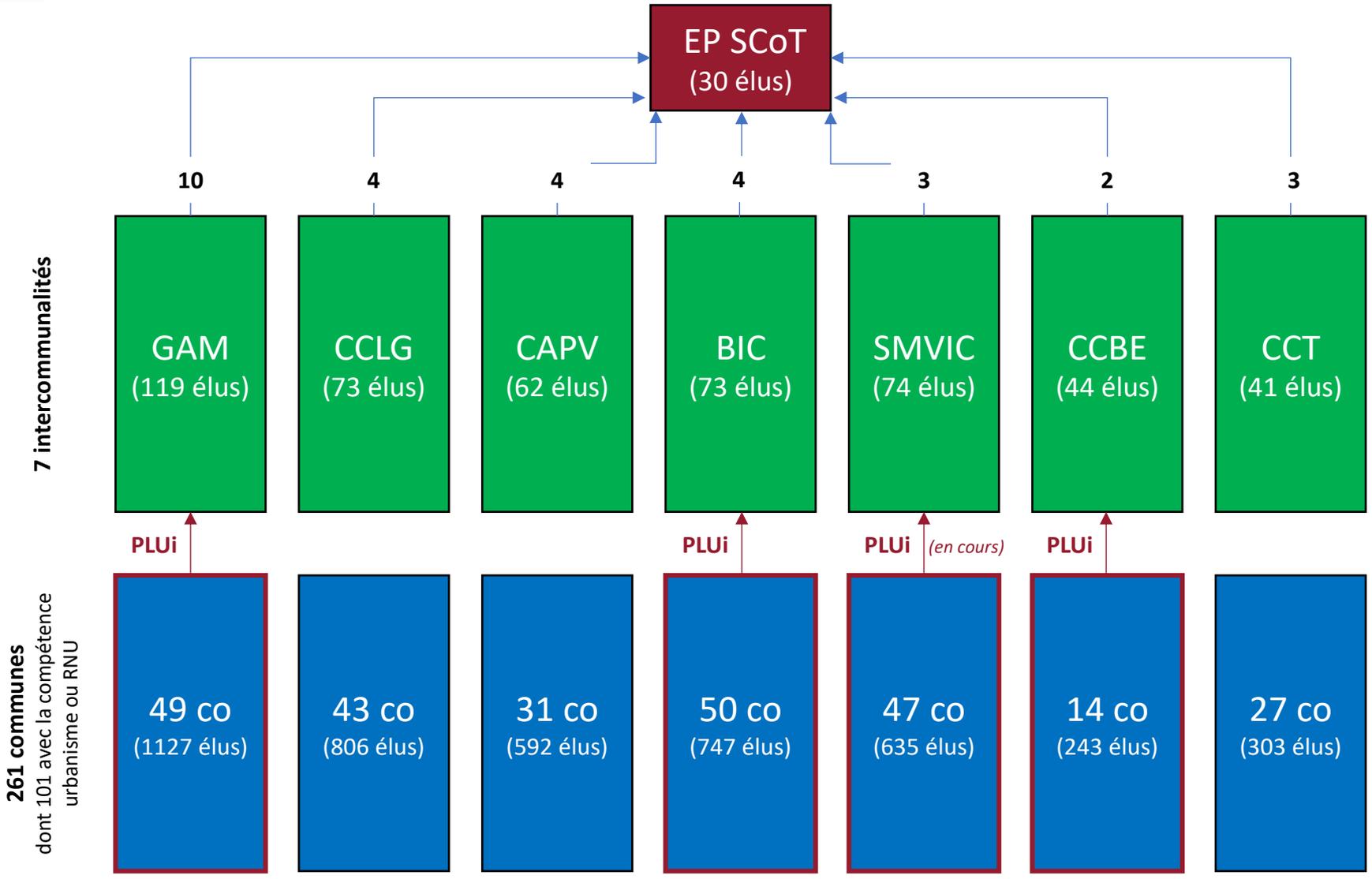
**7 secteurs réunissant 7 EPCI**

- Grenoble-Alpes Métropole
- CA du Pays Voironnais
- Bièvre Isère Communauté
- CC de Bièvre Est
- CC Le Grésivaudan
- Saint-Marcellin Vercors Isère C
- CC du Trièves

Près de **336 000** emplois

Environ **65 000** étudiants

# Le SCoT : émanation du bloc local



DELEGUES TITULAIRES



Philippe CARDIN



Vincent FRISTOT



Florent CHOLAT



Laurent THOVISTE



Franck FLEURY

**Grenoble-Alpes Métropole**



Barbara SCHUMAN



Jérôme RUBES



Jean-Luc CORBET



Dominique ESCARON



Dominique SPINI



Bruno CATTIN



Nadine REUX



Anne GERIN



Anthony MOREAU

**Pays voironnais**



Coralie BOURDELAIN



Henri BAILE



Julien LORENTZ



Jean-François CLAPPAZ

**Grésivaudan**



Joël GULLON



Martial SIMONDANT



Jean-Pierre PERROUD



Dominique PRIMAT

**Bièvre Isère**



Jean-Claude DARLET



Gilbert CHAMPON



Albert BUISSON

**Saint-Marcellin Vercors Isère**



Béatrice VIAL



Jérôme FAUCONNIER



Claude DIDIER

**Trièves**



Roger VALTAT



Dominique PALLIER

**Bièvre Est**

**Président**  
**Vice-Président**  
Membres du Bureau

# Le SCoT - document pivot et intégrateur de la hiérarchie des normes

Loi Montagne, Règles générales du fascicule du Sradet, Schéma régional des carrières, Sdage/Sage, PGRI, Orientations et mesures des Chartes de PNR territorialement compatibles avec le Sradet, Plan d'exposition au bruit autour des aérodromes

Objectifs du Sradet, Programmes d'équipement de l'État et des collectivités territoriales

Compatibilité

Prise en compte

## SCoT

### Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande région de Grenoble

Plan de protection de l'atmosphère

Compatibilité

Compatibilité

Compatibilité

Compatibilité

Compatibilité

Programme local de l'habitat (PLH)

Plan de déplacements urbains (PDU)  
Plan des mobilités

Plan climat air énergie territorial (peut être porté par le SCoT)

Compatibilité

Compatibilité

Pour PLUi valant PDM

Compatibilité

Plan local d'urbanisme communal (PLU) ou intercommunal (PLUi)  
Carte communale

# Du bilan du SCoT à sa révision générale

# En 2024, un bilan et la prescription d'une révision du SCoT

➔ Un bilan de la mise en œuvre du SCoT exécutoire produit par les élus entre 2023 et 2024 qui a donné lieu à un rapport d'évaluation



**La Greg : évolution institutionnelle du territoire**  
**Les réponses aux questions évaluatives**

**Retour sur 12 ans de mise en œuvre du SCoT**

**Un environnement normatif qui a évolué depuis 2018**

**Perspectives et nouveaux défis pour la région grenobloise**

*NB : Ce rapport, offrant une synthèse des travaux du bilan, est accessible depuis le site internet de l'EP SCoT @ [www.scot-region-grenoble.org](http://www.scot-region-grenoble.org)*

➔ Une révision du SCoT prescrite, par délibération du Comité syndical en date du 21 novembre dernier, au regard d'un certain nombre de décalages constatés entre le document approuvé en 2012 et les attentes actuelles. Une approbation visée en 2029.

## Pour rappel - synthèse du bilan, panorama général

1/2

- **Habitat - logement : des tendances en net décalage avec les objectifs initiaux**

*Les objectifs de logements sont au cœur d'un SCoT, car ils déterminent les politiques de l'habitat (PLH) et les documents d'urbanisme. 4 500 nouveaux logements par / an étaient envisagés dans le SCoT. Mais moins de 3 700 logements en moyenne ont été réalisés depuis 2012 (-20%). Par ailleurs, le SCoT apportait peu de réponse aux enjeux de réhabilitation de l'existant et de lutte contre la vacance. Sur le volume de logements et la réhabilitation le SCoT n'est pas aidant.*

- **Consommation d'espace : une certaine sobriété foncière... mais des potentiels de réduction encore mobilisables**

*Le SCoT était précurseur et a obtenu des résultats, avec -50% de consommation d'espace en 20 ans. Cette trajectoire doit être revue pour être réalisée en 10 ans. Aussi certaines typologies d'espaces ont moins contribué que d'autres à la réduction de la consommation d'espace, notamment les ZAE et il reste de nombreuses marges de manœuvre (localisation des activités dans les tissus mixtes, densification des ZAE, mutualisation, ...). Les objectifs du SCoT sont dépassés et devront être revus pour territorialiser le ZAN.*

- **Tourisme : le paradoxe d'une offre diffuse et de la surfréquentation de certains sites naturels**

*Les attentes du SCoT concernent notamment les UTN (unités touristiques nouvelles) et l'immobilier de loisirs. Le SCoT a une approche très polarisée alors que la région grenobloise dispose d'une offre diffuse de sites de loisirs et de tourisme. Les collectivités montrent un fort investissement dans la diversification de l'offre mais se heurtent à une gestion des flux qui reste problématique.*

- **Economie : de forts marqueurs locaux et une difficulté à influencer les facteurs de localisation**

*Alors que la croissance démographique ralenti fortement, il n'y a pas d'amorce de rééquilibrage dans la répartition géographique des emplois et la poursuite du déséquilibre entre le nombre d'emplois et d'actifs. Le tissu économique est en recomposition, notamment sur le secteur industriel ces dernières années. Le ZAN interrogera particulièrement les espaces de développement économique (plus de densification des ZAE, réservées à des activités bien définies) et plus généralement la prise en compte de la limite de certaines ressources.*

## Pour rappel : synthèse du bilan, panorama général

## 2/2

- **Ressources - biodiversité : une dimension prospective à consolider**

*Les espaces qui ont été impactés par le développement de l'urbanisation sont très majoritairement agricoles. La Trame Verte et Bleue est toujours assez bien respectée, elle devra s'enrichir de nouveaux espaces. La protection des captages est en cours d'amélioration mais reste à conduire sur certains territoires. Localement une contradiction existe entre certains espaces de développement du SCoT et les zones de sauvegarde en eau. Si la sécurisation de l'alimentation en eau potable se poursuit, elle s'articule à un enjeu de connaissance et de protection de la ressource en lien avec le changement climatique.*

- **Air - énergie - climat : des améliorations constatées, des exigences réhaussées**

*Les objectifs de 2012 ont globalement été atteints avec l'amélioration de la situation dans le domaine de l'énergie ou de la qualité de l'air. Mais l'ampleur du changement à mener est important pour répondre aux échéances à 2050.*

- **Mobilité : des avancées qu'une plus forte collaboration devra conduire plus loin**

*Les ambitions en termes de grande accessibilité ferroviaire ne se sont pas concrétisées. Les déplacements locaux sont en légère baisse (sauf le Grésivaudan). Les déplacements Domicile Travail internes aux EPCI en baisse mais en hausse entre EPCI ou avec l'extérieur de la Greg. Le RER tout juste relancé (SERM). Faible évolution de l'offre de TC routiers mais bon avancement des pôles d'échanges et des voies réservées TC. Création du SMMAG amène des évolutions significatives sur l'offre de mobilités urbaines, et plus ponctuellement ailleurs. Des projets routiers réalisés, d'autres en partie remis en cause ou abandonnés.*

- **Commerce : un rééquilibrage commercial dans un contexte de profonde mutation des pratiques**

*Un développement de l'équipement commercial qui se poursuit malgré un marché moins dynamique (mais toujours supérieur à la croissance démographique). Un fort et récent investissement des polarités commerciales. Le rééquilibrage de l'offre entre les secteurs est confirmé (réduction de l'influence commerciale de la Métropole). La commercialité des zones périphériques soulève des enjeux de réinvestissement du foncier et du bâti. L'explosion du e-commerce concerne tous les territoires.*

## Les grandes conclusions du bilan

**Constat d'un décalage marqué** entre les orientations et objectifs du SCoT, et les modalités de fonctionnement du territoire.

- **Le SCoT apparaît obsolète sur certains sujets**, avec des dispositions inadaptées aux évolutions du territoire (démographie, demande en logements, dynamiques économiques et de l'emploi) et des objectifs insuffisants par rapports aux attendus législatifs et réglementaires (loi Climat et Résilience, Sraddet, Sdage, Sage, PNR).
- **Le SCoT ne répond plus aussi finement, dans son rôle, aux attentes du territoire**, d'une part en raison de la montée en puissance des EPCI (dans des degrés divers selon les intercommunalités), d'autre part en raison de la perte de son caractère intégrateur des normes supérieures.
- **Le rôle attendu du SCoT est central** pour préparer la Greg à 2050, notamment pour la mise en œuvre du Zan et du Zen.

## Les objectifs de la révision générale - délibération du 21 novembre 2024

### 2.1. Organiser les trajectoires collectives à l'horizon 2050 pour contribuer à la résilience globale du territoire, en se donnant la capacité de les adapter aux évolutions et changements rencontrés

- **apporter un cap commun** auquel les territoires pourront se référer, donner du sens aux efforts à conduire, notamment pour répondre aux urgences planétaires ;
- **construire des trajectoires** convergentes et coordonnées permettant d'atteindre les objectifs, dans le respect des spécificités de chacun ;
- **assurer dans la durée** la capacité des intercommunalités à répondre à de nouveaux enjeux en s'appuyant sur le SCoT.

*Enjeu du pilotage des modalités d'application des orientations du SCoT pour **préserver la capacité de réaction** face aux évolutions et en garantir **l'acceptabilité sociale**. La recherche **d'équilibre entre perspective du temps long et mise en œuvre du temps court** constitue l'épine dorsale du projet à construire.*

## Les objectifs de la révision générale - délibération du 21 novembre 2024

### 2.2 Veiller à la cohérence interterritoriale des enjeux spécifiques à la grande région de Grenoble, en redéfinissant le rôle du SCoT dans l'articulation des politiques publiques

- Faire de la **qualité du cadre de vie** le premier facteur d'un **aménagement favorable à la santé**, rendre nos **territoires plus accueillants, attractifs et résilients pour tous** les habitants, usagers et acteurs du territoire
- Assurer la **qualité d'accueil du territoire**, en tenant compte des **besoins des habitants dans leur diversité et de leurs modes de vie** à tous les âges. Faire de l'horizon 2050 une **opportunité pour renouveler les modalités de l'aménagement et les conditions de développement** de la Greg
- Assurer les **conditions favorables de développement des activités** sur les territoires, dans un **esprit de complémentarité** pour la localisation des fonctions économiques, servicielles, commerciales, touristiques, agricoles et alimentaires
- Prendre en compte les **spécificités et besoins des territoires montagnards** de la Greg et accompagner la recomposition des liens entre plaine et montagne

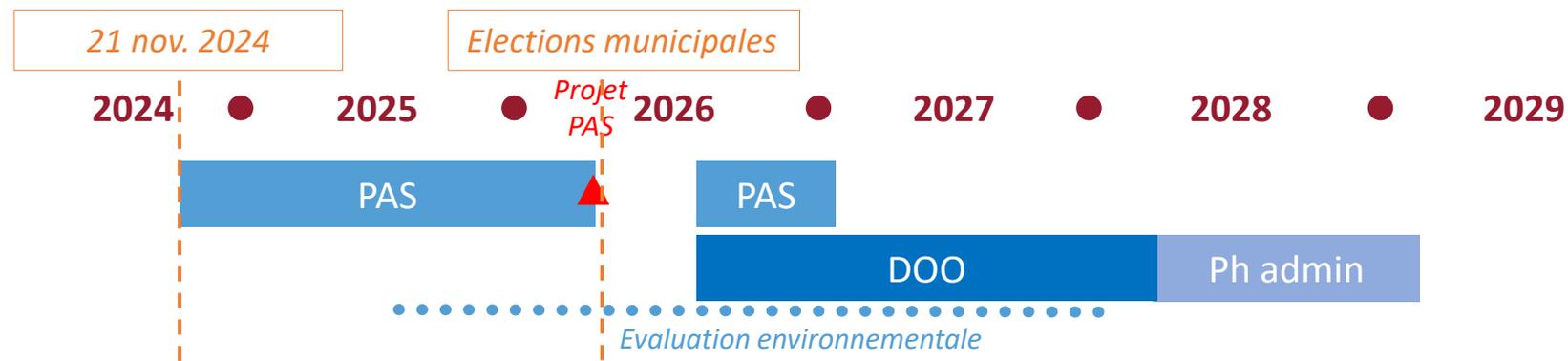
## Les modalités de la concertation - délibération du 21 novembre 2024

La concertation doit permettre aux habitants, aux associations et acteurs du territoire, et toutes autres personnes concernées :

- **d’être informés de l’avancement des travaux** d’élaboration du SCoT, en accédant aux différentes informations et étapes du projet de révision,
- **d’être sensibilisés aux enjeux des territoires** composant la Greg et aux réponses possibles des politiques publiques à travers la planification territoriale,
- **de permettre l’expression des différents publics** pour contribuer à nourrir les réflexions.

La concertation mettra à disposition des habitants, associations, acteurs économiques, et autres parties prenantes des scènes d’expression de leurs points de vue, préoccupations et suggestions. L’objectif est de recueillir des avis diversifiés et de faire remonter des besoins spécifiques et des propositions.

# Les grandes étapes



Application du SCoT de 2012

SCoT 2050

## Tour de table : vos questions relatives au contexte de cette révision



# RÉVISION : POINT D'AVANCEMENT

## Un dispositif de travail construit sur l'articulation EP SCoT / EPCI

### **Pilotage de la procédure :**

**Bureau et Comité syndical** de l'EP SCoT, en lien étroit avec les présidents des 7 EPCI membres (Greg7)

### **Maîtrise d'ouvrage :**

Equipe technique de l'EP SCoT avec assistance de l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise

### **Coordination :**

#### **Groupe Projet SCoT (GPS)**

EPCI, Etat, région AURA, Département de l'Isère, PNR, Smmag, EPFL

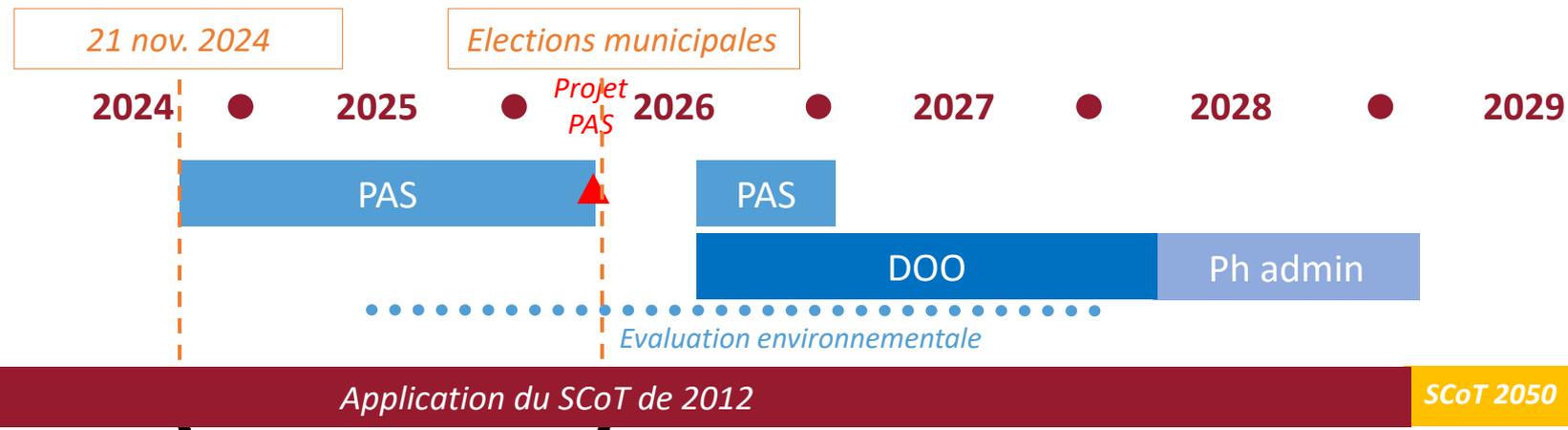
### **Concertation :**

En cours de mise en place, selon les cibles

### **Maîtrise d'œuvre :**

Agence d'urbanisme et bureaux d'études

# Les grandes étapes



| 2025   |      |      |      |  |      |       |      |   |      |      |      | 2026                                       |      |
|--|------|------|------|--|------|-------|------|---|------|------|------|--|------|
| janv.  | fév. | mars | avr. | mai  | juin | juil. | août | sept.   | oct. | nov. | déc. | janv.                                      | fév. |
| <b>Formulation enjeux</b>  |      |      |      | <b>Définition du cap</b>   |      |       |      | <b>Identification des trajectoires</b>  |      |      |      | <b>Synthèse</b>                            |      |
| <p>4 séminaires d'expression des partenaires + grands témoins</p> <p><u>Objectifs</u> : faire formuler par les acteurs leurs attentes et défis identifiés pour la Greg - Nourrir la réflexion des élus</p> |      |      |      | <p><b>Temps politique</b> à l'échelle de la Greg (Bureau + CS + séminaire)</p> <p><u>Objectif</u> : définir un cap collectif pour 2050</p> |      |       |      | <p><b>Présentation du Cap dans les territoires</b> : identifier et formuler les trajectoires envisageables</p> <p>Appropriation, adaptation et formulation appropriée des objectifs</p> |      |      |      | <p><b>Rédaction du PAS</b> avant débat</p> |      |

## Travaux sur le PAS : organisation de quatre séminaires d'acteurs 1/2

**Objectif : organiser des moments d'échanges afin de préciser les enjeux territoriaux de long terme avec les acteurs de terrain et formuler leurs attentes auprès des élus**

>> 4 temps de travail en présence d'élus du Bureau + VP et services des EPCI avec 2 ateliers préparatoires

>> Transmission d'un **questionnaire en amont**, dont la synthèse a fourni la base du contenu en séance



mars-avril. 2025

- 17 février : atelier RARRe
- 12 mars : atelier acteurs foncier/immobilier
- 19 mars : séminaire **"activités"**
- 26 mars : séminaire **"transitions écologiques et énergétiques"**
- 2 avril : séminaire **"montagne"**
- 9 avril : séminaire **"vivre et habiter la GReG"**



## Travaux sur le PAS : organisation de quatre séminaires d'acteurs 2/2

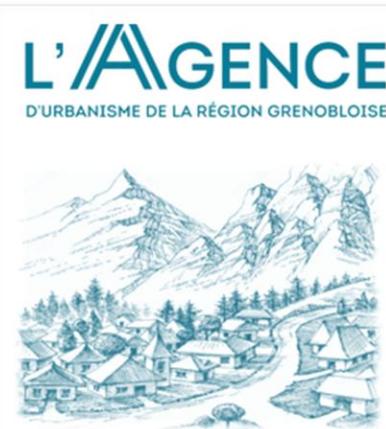
Finalité des ateliers : se mettre dans une **posture prospective** et **dresser un panorama des enjeux** ayant une dimension territoriale à horizon 2050, en tentant de distinguer :

- Les enjeux sur lesquels **la planification locale semble avoir peu de prise**
- Les enjeux qui n'interrogent qu'**indirectement** la planification locale
- Les enjeux sur lesquels la planification locale peut venir **en appui** des actions conduites par les acteurs du territoire
- Les enjeux qui relèvent **essentiellement / exclusivement** de la planification locale

### Que retenir de ces 4 séminaires ?

## L'émergence d'une représentation de la Greg en 2050...

Une première vision présentant déjà de nombreux points convergents et qui soulève un certain nombre de débats pour le **séminaire politique du 2 juillet**.



### REPRÉSENTATIONS DE LA GREG PAR LES PARTICIPANTS AUX SÉMINAIRES (TENTATIVE DE SYNTHÈSE TRÈS SCHÉMATIQUE)

- ❑ **UNE ÉCONOMIE SOUS TENSION, AVEC QUELQUES POINTS D'APPUI SOLIDES**
- ❑ **FACE À L'AMPLEUR DU DÉFI, LE TERRITOIRE N'A PAS ACHEVÉ SA TRANSITION ÉCOLOGIQUE**
- ❑ **UN PROLONGEMENT DES TENDANCES SOCIÉTALES DE 2025, AVEC PLUSIEURS ANGLES MORTS**
- ❑ **UNE MONTAGNE MULTIFACETTE, À L'ÉPREUVE DES ÉVOLUTIONS CLIMATIQUES**

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES, AGRICOLES, COMMERCIALES, LOGISTIQUES  
 PORTRAIT DE LA GREG EN 2050 (REPRÉSENTATION DES ACTEURS)

*Une économie sous tension, avec quelques points d'appui solides*

- ❑ L'économie n'est pas seulement une économie de services, mais avant tout une **économie de production**
- ❑ Les changements environnementaux et/ou instabilités géopolitiques ont fait de la **productivité agricole** et de la **sécurité alimentaire** des préoccupations majeures
- ❑ Le changement climatique a imposé une **transformation radicale du profil agricole** de la GREG (nature des productions, taille et fonctionnement des exploitations...)  
 Mais cette transformation n'a pas été suivie par le développement d'une industrie de transformation locale des productions agricoles
- ❑ Les commerces et services n'ont pas disparu des centres villes et centres bourg
- ❑ Malgré l'impact du changement climatique, **le territoire est resté une destination touristique**
- ❑ Le triptyque "recherche - université - industrie" demeure le moteur économique de la métropole



ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES, AGRICOLES, COMMERCIALES, LOGISTIQUES  
 PORTRAIT DE LA GREG EN 2050 (REPRÉSENTATION DES ACTEURS)

*Une économie sous tension, avec quelques points d'appui solides*

**Des enjeux partagés concernant :**

- ❑ le **coût du logement**, frein à l'embauche, et donc au développement économique des entreprises
- ❑ l'**accès aux ressources naturelles, à l'énergie et aux composants**, dimension critique pour de nombreux secteurs d'activités  
 Les ressources de territoire ne sont pas affectées prioritairement aux infrastructures nécessaires aux projets industriels et technologiques
- ❑ l'**accessibilité des zones d'emplois en mobilités durables**, considérée comme facteur déterminant d'attractivité des entreprises

**En débat :**

- ❑ Le foncier économique doit-il désormais être considéré comme "bien commun" ?
- ❑ Faut-il prioriser le foncier économique au profit de l'accueil d'activités industrielles ?
- ❑ Faut-il reconverter les zones commerciales pour y accueillir des activités artisanales ?
- ❑ Faut-il accorder une place à la grande logistique ?

## Tour de table : quelles sont vos attentes vis-à-vis de la révision ?



## Dans les mois à venir

- Informations régulièrement disponibles sur l'avancement de la révision dans les pages dédiées du site internet de l'EP SCoT

Pour y accéder : [Pourquoi réviser ? - Scot 2030](#)

Adresse mail : [revision.2050@scot-region-grenoble.org](mailto:revision.2050@scot-region-grenoble.org)

- Les élus et techniciens de l'EP SCoT sont à disposition pour des temps d'échanges spécifiques, par thème ou par type de structure
- Une nouvelle réunion des personnes publiques associées est envisagée au début de l'hiver

# SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE



DE LA GRANDE RÉGION DE GRENOBLE  
ÉTABLISSEMENT PUBLIC

**Liens vers :**

- Délibération Bilan 2024 et rapport : [Bilan de l'évaluation du SCoT de la Greg - Scot 2030](#)
- Délibération de prescription : [Délibération de prescription de la révision du SCoT - Scot 2030](#)

44 avenue Marcelin Berthelot - 38100 Grenoble

Tél. 04 76 28 86 39

[epscot@scot-region-grenoble.org](mailto:epscot@scot-region-grenoble.org)

[www.scot-region-grenoble.org](http://www.scot-region-grenoble.org)